

La DSNA ne tient pas ses engagements protocolaires

Depuis bientôt 20 mois, les services techniques de CDG et du CESNAC restent en attente des mesures indemnitaires liées à la mise en œuvre du projet de service. L'administration cherche-t-elle à faire naître un conflit au sein de la filière technique ?

Arrêté du 18 mai 2018 :

Début juin 2018 étaient publiés au JO les arrêtés du 18 mai 2018 portant création d'une expérimentation du service technique du centre d'exploitation des systèmes de la navigation aérienne centraux et du service technique de l'organisme Roissy-Le Bourget. A ce jour, les primes associées à la mise en œuvre du projet de service depuis le 1^{er} novembre 2017 n'ont toujours pas été versées aux agents concernés.

Après avoir interpellé SDRH à de nombreuses reprises, aucune réponse sérieuse n'a été apportée à ce problème. En fonction de l'interlocuteur, il s'agit d'un problème technique ou comme le veut la formule consacrée : « c'est dans les tuyaux ! ».

Il va sans dire que ces non-réponses ne sont pas acceptables. Dans ces deux services, nos collègues, à tous les niveaux, ont rempli leur part du contrat et ont fait des efforts conséquents pour mettre en place et faire fonctionner ces réorganisations. Ils commencent aujourd'hui à douter sérieusement de la volonté de l'administration de respecter ses engagements protocolaires. La circonspection initiale laisse peu à peu place au ressentiment.

Afin que ce ressentiment ne se transforme pas à son tour en colère, nous demandons à la DSNA d'apporter une réponse rapide à ce problème qui n'a que trop duré.